

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

Pour rappel, le Budget Primitif (BP) est, cette année, adopté après l'adoption du Compte Administratif (CA) 2022. Cela permet donc d'effectuer la reprise des résultats antérieurs et d'intégrer les restes à réaliser (engagements d'investissement reportés, en dépenses et en recettes).

Le Budget Primitif pour 2023 intégrant les restes à réaliser se présente globalement ainsi :

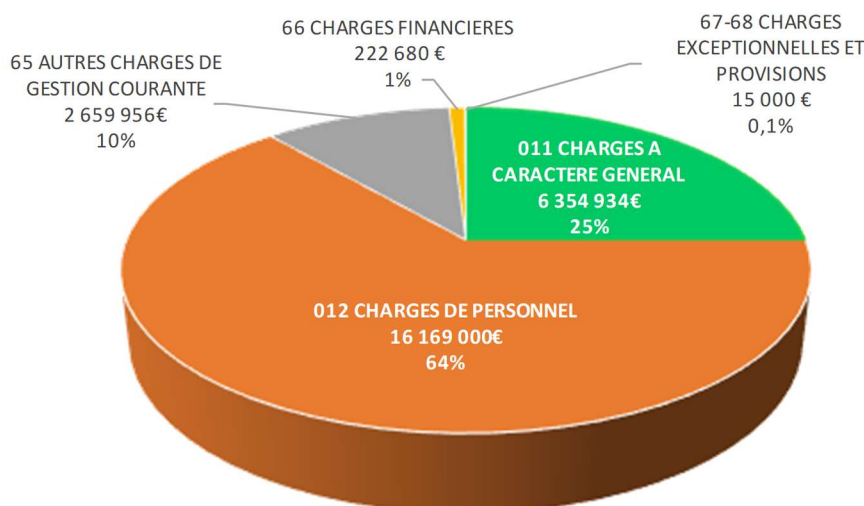
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	28 227 667€	28 227 667€
Investissement	12 794 049€	12 794 049€

Les dépenses réelles hors restes à réaliser évoluent de 10,9% (soit 3,4M€) entre le BP 2022 et le BP 2023 sans les crédits inscrits pour les dépenses imprévues.

Le budget de fonctionnement (+7,8% du BP 2022 à BP 2023)

L'inflation s'est fortement accélérée sur l'exercice 2022 et continue en ce début d'année, les dépenses réelles de fonctionnement progressent ainsi de 8 % (hors dépenses imprévues).

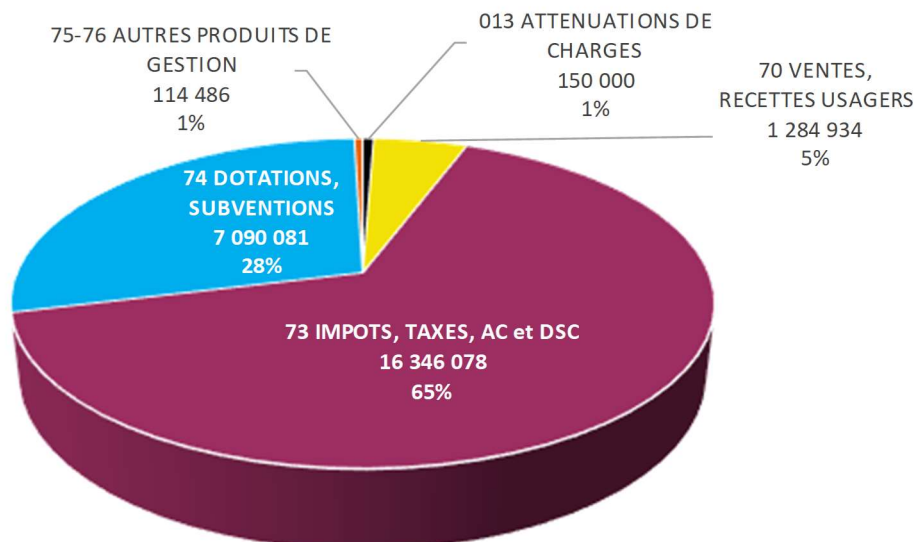
Dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues (25,4€):



Les dépenses de personnel constituent 61% des dépenses réelles de fonctionnement (64% hors dépenses imprévues) et progressent de 3,7%. Les charges à caractère général (+22%) sont composées pour 55% d'achats (prestations de services revendues, énergies, fournitures...) qui augmentent de 29% contre 15% un an auparavant. La composante énergies est importante dans ce bloc de dépenses. Les charges financières sont évaluées en progression de 79K€.

Il faut également ajouter à cela les **dépenses d'ordre**, qui financent, à hauteur de **1,9M€**, la section d'investissement (amortissement et virement prévisionnel) et l'enveloppe de **dépenses imprévues**, réservée pour 884K€, permettant de faire face aux aléas en cours d'année.

Recettes réelles de fonctionnement (25 M€) hors reprise des excédents antérieurs :



Le **chapitre 73**, impôts et taxes, progresse de 2,7%. Il est composé pour moitié des impôts directs locaux en croissance de 5,2%. Pour 42%, la fiscalité est reversée par la Métropole : attribution de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC). La taxe additionnelle aux droits de mutation, une partie des « frais de notaire », est évaluée en augmentation de 16% alors que les crédits relatifs aux autres taxes (droits de place des marchés, taxe locale sur la publicité extérieure...) sont inscrits en baisse par rapport au BP 2022.

Sur les **dotations**, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas encore notifié au moment de la finalisation du BP mais le projet est construit avec une progression de 34K€. Globalement, le chapitre 74, dotations participations et subvention est envisagé en léger tassement (-0,3%).

Le budget d'investissement (-12% du BP 2022 à BP 2023)

Ce budget comprend cette année les restes à réaliser 2022 ainsi que le déficit cumulé de la section d'investissement constatés au compte administratif. Mais les évolutions sont mises en évidence hors soldes d'exécution 2022 (report et déficit), afin de pouvoir comparer les deux BP, bien qu'ils soient construits différemment.

Dépenses réelles d'investissement hors soldes 2022 (6M€):

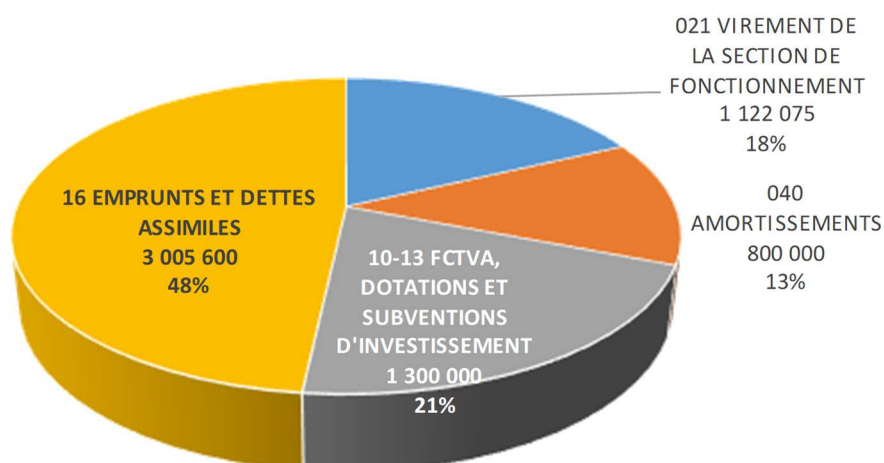
Les opérations réelles se composent des dépenses d'équipement (5,1M€) et du remboursement en capital de la dette (1M€).

Les principaux paiements à intervenir en 2023 concernent des études pour 1,4M€ (rénovation énergétique, analyse du patrimoine, projets de la bibliothèque et du centre de loisirs, accessibilité...) et des travaux pour 2,9M€ (abords du gymnase du Mail, travaux dans les groupes scolaires et au centre nautique, vidéoprotection...). Des équipements de travail sont également acquis pour le bon fonctionnement des services municipaux pour 714K€ : logiciels, véhicules, matériel informatique... Une opération est également ouverte pour des études et travaux à l'hôtel de ville (600K€ en 2023).

Financement des dépenses réelles d'investissement (6M€):

Le financement est assuré principalement par un emprunt d'équilibre de 3M€, par le fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 700K€, par les recettes en provenance de la section de fonctionnement pour 1,9M€ et par les subventions d'investissement envisagées notamment pour les travaux de l'hôtel de ville et du CCAS suite aux incendies de mars et juillet 2022.

Financement de l'investissement



L'autofinancement constitue 31% des ressources d'investissement (hors écritures patrimoniales). Les financements de l'Etat et des autres partenaires seront affinés en cours d'année, les dossiers de demande de subvention étant en cours d'instruction. La réalisation de l'emprunt d'équilibre dépendra de la mobilisation de subventions et dotations complémentaires et du niveau d'avancement des dépenses d'équipement initialement envisagées.

*
* *

Ce budget 2023 ouvre la page à de nouveaux projets et permet la poursuite du soutien actif à la population chenevelière dans sa vie quotidienne, dans ses loisirs et dans les moments de partage pour participer à la vie de la cité.

Ratios légaux	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1 654,72 €	1 836,60 €
Produit des impositions directes /population	562,54 €	587,22 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 722,33 €	1 970,79 €
Dépenses d'équipement brut /population	441,37 €	427,17 €
Encours de dette /population	599,40 €	720,23 €
Dotation globale de fonctionnement /population	349,61 €	349,37 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	66,31%	61,47%
Dépenses de fonctionnement et remb. dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (RRF)	99,87%	96,73%
Dépenses d'équipement brut / RRF	25,63%	21,68%
Encours de la dette / RRF	34,80%	36,55%